Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 12

Rubrik: Appel du comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, Musée pédagogique, à Fri-

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, Musée pédagogique, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE: Appel du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation. — Assemblée générale de Fribourg. — Méthode raisonnée de grammaire théorique et pratique. — Bilan géographique et historique de l'Europe, en 1905 (suite et fin.) — Conférence du corps enseignant broyard. — Chansons et histoire. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Caisse de retraite des membres du corps enseignant.

APPEL

DU

Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

CHERS ASSOCIÉS,

Le 4 juillet prochain, la Société fribourgeoise d'éducation tiendra, à Fribourg, sa réunion annuelle.

Nous pouvons vous assurer que les autorités et les amis nombreux que vous possédez dans le chef-lieu de notre canton sont heureux de la circonstance qui leur permettra de prendra part à vos travaux pédagogiques et de vous dire que, parmi les bons serviteurs du pays, ils placent les éducateurs au premier rang.

En se développant dans tous les domaines, Fribourg n'a surtout pas oublié le champ d'activité de l'instruction populaire. Si le gouvernement fribourgeois a fait fleurir chez nous l'instruction supérieure, il a travaillé aussi dans une large mesure à améliorer les conditions de l'école primaire. Il voit, en retour, avec plaisir la Société d'éducation comprendre que le corps enseignant ne doit pas se confiner dans les seules questions de programme, mais mettre à l'ordre du jour des sujets de plus d'envergure.

Cette année-ci, figure aux tractanda l'importante question des apprentissages. Elle a été sérieusement traitée dans les travaux individuels des membres du corps enseignant. Mais il reste aux instituteurs et institutrices de venir s'éclairer encore par la discussion de l'assemblée générale, afin de se pénétrer toujours plus des saines idées qu'ils auront la mission de répandre dans la population de nos villes et de nos campagnes.

Nos réunions annuelles ne sont pas emprisonnées dans les murs austères de la salle de nos séances. Elles ont le joyeux complément d'un fraternel banquet. C'est le moment où l'on renoue les bonnes amitiés de l'Ecole normale, où l'on se délasse des fatigues d'une longue année scolaire, où l'on entend des voix autorisées parler des grands intérêts du pays et relever les cœurs par de sympathiques encouragements. Ces heures sont réconfortantes. Chacun emporte de nos réunions une ardeur nouvelle à la besogne; chacun vibre d'enthousiasme aux grands noms de l'Eglise et de la Patrie.

Nous avons la persuasion que, pour tous ces motifs, les membres de la Société d'éducation tiendront à se rendre nombreux à Fribourg. Ils prouveront par leur présence que l'œuvre fondée il y a trente-quatre ans est

vivante comme au premier jour et qu'elle groupe les meilleures forces du pays pour ce que nous avons de plus cher : l'éducation chrétienne de notre jeunesse.

> Au nom du Comité: Jean Quartenoud, président.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FRIBOURG

PROGRAMME

- 8 h. ¹/₄, Formation du cortège sur la place de la Gare.
- 9 h. Office de Requiem en la Collégiale Saint-Nicolas.
- 9 h. 3/4. Séance dans la salle de la Grenette.
- a) Chant d'ouverture.
- b) Discours de bienvenue de Mgr Esseiva, Rme Prévôt.
- c) Lecture du procès-verbal de la réunion de Guin.
- d) Comptes de l'exercice 1905.
- e) Désignation du district dans lequel se tiendra la prochaine Assemblée générale.
- f) Nomination du Comité.
- g) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la question mise à l'étude.
- h) Rapport sur la marche et le développement des mutualités scolaires dans le canton de Fribourg.
- i) Propositions éventuelles.
- 12 h. 1/2. Banquet au Restaurant des Charmettes.

Derniers avis.

1º La carte de légitimation ci-jointe donne droit à la faveur d'un billet simple course pour l'aller et le retour sur les lignes du réseau fédéral (y compris Bulle-Romont) et des chemins de fer électriques Fribourg-Morat-Anet et de la Gruyère. Ne jouissent de cet avantage que les membres de société domiciliés dans le canton de Fribourg. (Décision de la Direction générale des C. F. F.).